

REGLEMENT
SORTIE D'ATELIERS
Du 20 juin au 3 juillet 2018

Chaque année, les associations et structures de Guyancourt proposent aux habitants, enfants et adultes, des ateliers d'arts plastiques. Sortie d'Ateliers est l'occasion pour tous ces passionnés d'exposer leurs travaux réalisés pendant l'année. L'exposition se tiendra du 20 juin au 3 juillet 2018, à la Salle d'Exposition de Guyancourt, située 11 place Pierre Bérégovoy (quartier de Villaroy).

Conditions de participation

La participation à l'exposition est **gratuite et ouvert à tous** les pratiquants des ateliers d'arts plastiques des structures suivantes :

- **L'association ADAG Pro-Art**
- L'association Amicale Laïque de Guyancourt
- L'association Anim'Europe
- L'association EFA
- L'association Guyancourt Accueil
- La fondation John Bost
- Les ateliers encadrés de la Maison de quartier Joseph Kosma

Toute discipline confondue, les participants peuvent exposer **une ou deux œuvres par personne**.

Deux œuvres maximum par personne, en limitant les grands formats.

La participation à une œuvre collective tient compte pour une œuvre déposée.

Il est interdit de proposer une œuvre ayant déjà été exposée lors d'une précédente édition de *Sortie d'Ateliers*.

Inscriptions

Les inscriptions pour l'exposition *Sortie d'Ateliers* sont à faire **auprès de votre structure référente** (association ou autre) en remplissant une fiche d'inscription. Aucune inscription ne sera prise en compte directement par le service Action Culturelle de la Ville de Guyancourt.

La date limite des inscriptions est fixée au 8 mai 2018 à 17 heures.

Aucune inscription ne sera prise en compte passé ce délai.

Les participants s'engagent à accepter le présent règlement. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature, le service organisateur se réservant le droit de refuser toute future candidature de l'exposant.

Les œuvres

Dépôt des œuvres : **Exclusivement le jeudi 7 juin 2018 de 18 h à 20 h pour les adultes**
Exclusivement le lundi 11 juin 2018 à 10 h pour les enfants
Salle d'Exposition
2^{ème} étage- Maison de Quartier T. Monod
11, place Pierre Bérégovoy
78280 GUYANCOURT
Aucune œuvre ne sera acceptée en dehors de ces périodes

Retrait des œuvres : **Exclusivement le mercredi 4 juillet 2018 de 10 h à 12 h et de 14 h à 20 h**

Salle d'Exposition
2^{ème} étage- Maison de Quartier T. Monod
11, Place Pierre Bérégovoy
78280 GUYANCOURT

Passé ce délai, les œuvres ne seront plus assurées par la Ville

Le transport et la manutention des œuvres sont à la charge des participants. En cas d'empêchement, les participants peuvent déléguer à la personne de leur choix le dépôt et le retrait de leurs œuvres, en informant au préalable le service Action Culturelle.

Chaque œuvre doit obligatoirement être étiquetée au dos (Nom et prénom, Titre de l'œuvre et structure référente). Ces informations doivent être conformes à celles indiquées sur le bulletin d'inscription. En cas de non-conformité, seul le titre inscrit sur la fiche d'inscription sera pris en compte.

La case « Mention spéciale » n'est pas à renseigner obligatoirement, mais elle peut contenir des informations telles que : votre âge, débutant, œuvre collective, professeur ou toute information que vous jugez utile de préciser.

Les œuvres doivent être munies d'un **système d'accrochage solide** afin de tenir sur un crochet de cimaise de taille standard. Les œuvres à accrocher doivent faire l'objet d'une présentation soignée (encadrement propre et neutre) et être munies d'un système d'accrochage fiable.

Le service Action Culturelle se réserve le droit de refuser les œuvres dont le système d'accrochage n'est pas fiable. (Attention, les sous-verres à pinces ne sont pas acceptés.)

Lors de l'inscription, les participants doivent obligatoirement **déterminer la valeur assurance** de leurs œuvres. La Ville de Guyancourt ne peut assurer les œuvres d'un montant supérieur à 500 euros par œuvre. Les œuvres sont assurées par la Ville contre le vol et les détériorations durant l'exposition, du jour du dépôt jusqu'à la date de retrait. Passée cette date, les œuvres ne sont plus assurées et ne peuvent être conservées.

Les participants déclarent être les propriétaires des œuvres présentées et s'engagent à ne pas retirer leurs œuvres sélectionnées avant la fin de l'exposition.

Les participants autorisent la reproduction des œuvres présentées lors de l'exposition sans aucune forme de rémunération, permission ou avis pour une durée de 2 ans à compter de la date du début de l'exposition.

Le service Action Culturelle se réserve le droit de refuser les œuvres à caractère injurieux ou obscène qu'ils jugent comme pouvant revêtir un caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de tout autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Calendrier 2018

Période des inscriptions : Du 11 mars au 8 mai 2018, **auprès de votre structure référente**

Dépôt des œuvres : Jeudi 7 (adultes) et lundi 11 juin (enfants) 2018 à la Salle d'Exposition

Vernissage : Mercredi 20 juin 2018 à partir de 18 h 30 à la Salle d'Exposition

Retrait des œuvres : Mercredi 4 juillet 2018 à la Salle d'Exposition

Renseignements auprès du service Action Culturelle
01 30 44 50 80 ou action.culturelle@ville-guyancourt.fr